



Ma propriétaire ne veut pas nous rendre notre caution

Par **moncaillou**, le **25/10/2015** à **10:26**

Bonjour Maitre,

Mon ancien propriétaire nous a donné congé six mois avant la fin de notre bail. A ce jour il ne veut pas nous rendre notre caution car il avance que des travaux de velux et de plomberie nous incombent. En plus il nous réclame la somme 188 euros en plus devis à l'appui. Il a repris le logement pour y habiter mais à ce jour le logement est vide. A quel moment doit il y habiter, dès que nous lui avons rendu les clés ou il doit attendre les six mois de préavis. Nous le soupçonnons de refaire des travaux afin d'y reloger un autre locataire ou de vouloir revendre la maison.

Je vous remercie pour vos éclaircissements.

Par **HOODIA**, le **26/10/2015** à **07:18**

Bonjour,

Le motif était d'habiter ce bien ,mais il doit remettre en état à vous lire le velux et la plomberie ,il dispose de plusieurs mois pour cela...

Au cas ou il voudrait revendre son bien ,il s'agit aussi d'un motif valable de donner congé. Pour les travaux qui "seraient" à votre charge vous pouvez relire votre contrat ,car la "garantie" (pas la caution) est faite pour cela.....

Par **janus2fr**, le **26/10/2015** à **08:25**

Bonjour,

Concernant les travaux qui seraient à votre charge, il faut vérifier si les dégradations correspondantes sont bien mises en évidence par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie.

Pour ce qui est du congé pour reprise, le bailleur doit faire du logement sa résidence principale dans un délai raisonnable, mais non chiffré dans les textes. L'important étant qu'il ne remette pas en location, car là, vous pourriez agir en congé frauduleux.